



Règlement communal - Dudelange

Règlement communal du 11 décembre 1998 concernant les services de taxis - Abrogation.

En séance du 30 septembre 2016, le conseil communal de la Ville de Dudelange a pris une délibération portant abolition du règlement communal du 11 décembre 1998 concernant les services de taxi.

Ladite délibération a été publiée en due forme.

